

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Débat d'orientations budgétaires pour 2023

Date de transmission de l'acte : 22/03/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/03/2023

Numéro de l'acte : 2023-03-20-D198 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-257302257-20230320-2023-03-20-D198-DE

Date de décision : 20/03/2023

Acte transmis par : Laurent PERRIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

SYNDICAT MIXTE DES ISLETTES
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt du mois de mars, convoqué par lettre du 6 mars 2023 adressée à chacun de ses membres, le Comité Syndical s'est réuni entièrement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'article 7bis des statuts, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Président du Syndicat Mixte.

Le Comité Syndical est composé de six membres en exercice.

A l'ouverture de la séance, à 14 heures 00 :

sont présents : Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Monsieur Pascal BAUDIN, Madame Nathalie FURBEYRE, Monsieur Christian GRANGE, Monsieur Olivier THEVENET, Madame Sophie VERNEY.

est absent : /.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant, le Comité Syndical délibère.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire Madame Sophie VERNEY.

Le nombre de votants est de six (6).

La décision est prise à l'unanimité.

Objet : Débat d'orientations budgétaires pour 2023.

Le Président expose au Comité Syndical les orientations possibles du budget du Syndicat Mixte des Islettes pour l'année 2023, à partir des prévisions de résultats du projet de Compte administratif pour 2022 et de la synthèse de la dette et son profil d'extinction global.

Sont également évoqués les enjeux budgétaires du Syndicat, au regard notamment, des perspectives de développement de l'urbanisation de Valmeinier 1800 et de diversification de l'habitat touristique en cohérence avec les besoins d'équipement et de modernisation du domaine skiable, ainsi que la gestion des engagements financiers pris dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC des Islettes et de la Maison de Valmeinier et de l'espace culturel à vocation polyvalente.

Il est rappelé que le Syndicat ne dispose pas de personnel propre. Une décision conjointe de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie et de Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Islettes, autorise un agent de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires Juridiques du Département de la Savoie, à exercer, dans la limite de 15 % de la durée hebdomadaire de travail, les fonctions d'assistant administratif et financier dudit Syndicat Mixte, pour une indemnité forfaitaire annuelle brute de 1 170,81 €. La précédente décision ayant été prise pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2021, une nouvelle décision est à renouveler en 2023.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré

- Vu l'exposé du Président,
- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles du Livre III de sa deuxième partie, du Livre III de sa troisième partie, des Livres II et VII de sa cinquième partie,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte approuvés par délibérations de la Commission Permanente du Conseil Général et du Conseil Municipal de Valmeinier du 8 novembre 1996, et notamment leurs articles 7 et 9,
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 1997 portant création du Syndicat Mixte des Islettes,
- Vu la délibération du Comité Syndical du 23 mars 2022 approuvant le budget primitif pour 2022 du Syndicat Mixte des Islettes,
- Vu le projet de compte administratif du Syndicat Mixte des Islettes pour l'exercice 2022,
- Vu les éléments fournis par le Président,

décide

Article unique : de donner acte au Président de la communication du rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023, les engagements pluriannuels existants ou envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le Comité Syndical a ainsi débattu des orientations budgétaires du Syndicat Mixte des Islettes pour 2023.

Fait et délibéré en visioconférence,
Le 20 mars 2023.

Le Président,

Christian GRANGE.

#signature1#